



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
des personnels du Conseil Général  
du HAUT-RHIN



Colmar, le 5 février 2015

Monsieur le Président du Conseil Général  
Département du Haut-Rhin  
100 avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Objet : Suspension des déménagements liés aux réorganisations de Directions

Monsieur le Président,

Le 24 novembre dernier, vous avez soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire les projets de réorganisations de 6 Directions. A cette occasion, les représentants Force Ouvrière se sont principalement abstenus compte tenu du peu de temps laissé à la concertation avec les personnels, et du délai bien trop court entre la réception des dossiers et la tenue de la séance.

Au cours de celle-ci, Monsieur le Directeur Général des Services est venu préciser, à plusieurs reprises, que les projets de déménagements des personnels consécutifs à ces réorganisations seraient soumis, le moment venu, à l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Pourtant, nous sommes contraints de constater que des déménagements sont actuellement en cours et d'autres sont sur le point de débiter au sein des différentes Directions, non seulement sans concertation, mais également sans qu'aucun projet n'ait été présenté au CHSCT. Selon nos informations, près de 250 agents seraient concernés.

Or il nous semble nécessaire de vous rappeler que, selon les dispositions de l'article 45 du décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale, le **CHSCT est obligatoirement consulté** sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail.

Vu l'absence de consultation du CHSCT, nous regrettons ainsi que les propos tenus par Monsieur le Directeur Général des Services n'aient pas été suivis d'effet. Aussi nous vous demandons de bien vouloir **suspendre les déménagements** dans l'attente de la saisine du CHSCT pour avis, conformément aux engagements pris.

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53**  
**@ : contact@focg68.fr**

Si tel ne devait pas être le cas, nous considérerons que le défaut de consultation du CHSCT, qui relève pour l'heure d'une simple maladresse, sera susceptible de s'apparenter à une forme de mépris des instances de représentations au sein de notre Collectivité.

Dans l'attente de la prise en compte rapide de nos remarques et demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat FO  
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

**Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53  
@ : [contact@focg68.fr](mailto:contact@focg68.fr)**